

LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie.

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE	
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	Six Mois, 20 Francs. Un An, 35 "	Annonces	50 Centimes la Ligne	la Rédaction et les Annonces,	
ETRANGER	Six Mois, 25 " Un An, 45 "	Réclames.....	1 Franc la Ligne	s'adresser au Bureau du Journal	
		Prix du Numéro.....	1 Franc.		

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

AGENCE REUTER.

Londres, le 29 Septembre.

Le bruit court ici qu'un arrangement des difficultés entre le Sultan et le Khédivé a été effectué. Il y a eu une forte reprise dans les fonds Egyptiens.

Paris, le 29 Septembre

Sa Majesté l'Impératrice doit partir d'ici demain pour son voyage en Orient.

Alexandrie, le 2 Octobre 1899

On ne parlera bientôt plus du conflit Turco-Egyptien que pour rechercher à quoi il a abouti. Nous rechercherons, nous aussi, qu'elles ont été les conséquences de ce conflit et à qui il a profité ; mais nous attendrons, pour cela, qu'il soit complètement apaisé.

Les dépêches de Londres annoncent que tout est fini, nous ne sachions pas pourtant qu'aucun arrangement ait été ou proposé ou conclu, nous croyons, au contraire, que la Porte a maintenu toutes ses exigences, et que le conseil, qui paraît avoir prévalu ici depuis le retour de S. E. Nubar-Pacha, est l'abstention la plus complète de toutes nouvelles réponses ou démarches de la part du Gouvernement Egyptien.

Puisque nous avons prononcé le nom de Son Excellence Nubar-Pacha, disons tout de suite qu'il a repris son poste de Ministre des affaires Etrangères, poste qui n'avait été rempli que par intérim pendant qu'il accomplissait sa mission en Europe.

Son Excellence Zouflicar Pacha était un excellent homme ; la douceur et la bienveillance de son caractère l'avaient fait aimer et estimer des Européens, qui lui ont toujours reconnu un caractère droit et foncièrement honnête, et nous sommes bien désintéressés au moment où nous lui adressons ces compliments en toute sincérité, car, de tous les Européens, nous sommes ceux qu'il a le plus rudement frappés depuis un an et maintenant il n'a plus aucune juridiction sur nous. Mais Zouflicar obéissait à des nécessités de situation et nous sommes convaincus qu'il

lui en coûtait beaucoup lorsqu'il était obligé de signer des arrêtés rigoureux.

La situation de ministre par intérim lui enlevait beaucoup de son initiative ; il n'en sera pas de même, nous l'espérons, pour le ministre titulaire qui reprend la place.

Nubar-Pacha reprend le portefeuille des affaires étrangères dans des circonstances difficiles, nous le reconnaissons, mais il ne recule pas devant sa tâche ; il a montré qu'il était capable d'initiative et de persévérance dans la question de réforme judiciaire, il voudra s'appuyer dans l'accomplissement de sa mission sur tout ce qu'il y a d'honneur et de sincère dans le pays et dans la colonie Européenne.

Nous l'attendons à l'œuvre pour le juger.

Mais qu'il nous permette, dès aujourd'hui, de lui adresser un conseil. Il existe encore bon nombre de réclamations dans lesquelles le Gouvernement Egyptien est intéressé ; ces réclamations sont une cause incessante de discussions entre le gouvernement et les Consuls généraux ; l'arrangement de toutes ces affaires enleverait de grandes préoccupations au gouvernement et lui rendrait la liberté de ses allures. Pendant qu'une vingtaine de jours nous séparent encore du jour de la réunion de la Commission internationale de juridiction, que Monsieur le Ministre se hâte de leur donner une solution, le temps des attermolements est passé ; s'il ne peut dès aujourd'hui, donner une solution à ces affaires qui, pour certaines, remontent déjà loin : qu'il montre que le Gouvernement est animé de bonnes intentions, que le temps de les renvoyer à Constantinople est passé et ne peut revenir, et qu'il en défère ici l'examen à une commission internationale à laquelle assez de pouvoir et d'indépendance seront donnés pour qu'elle dise le dernier mot dans toutes ces affaires.

En dehors de la rentrée de Son Excellence Nubar Pacha au ministère et du séjour prolongé de la flotte Italienne dans les eaux d'Alexandrie, séjour qui a préoccupé beaucoup les esprits et auquel on a paru attacher un motif politique, nous n'avons appris aucun fait nouveau sur les affaires du jour.

QUI PAIERA LES NUMÉROS ?

A cette question, on vous répondrait par tout, c'est celui qui les a commandés.

En Egypte ce n'est pas la même chose.

Depuis quelque temps on a mis beaucoup de plaques avec beaucoup de numéros sur les maisons d'Alexandrie, on en a même mis un peu trop, il nous semble, car nous pourrions citer des maisons qui en portent jusqu'à 18 et plus, et nommer des rues qui, composées de 19 maisons seulement, comptent jusqu'au N° 178.

C'était une mesure sage que celle de placer des numéros sur les maisons, et le Gouvernement a eu une excellente idée en se décidant à en doter la ville d'Alexandrie, mais il a chargé la commission municipale provisoire et préparatoire de la mesure et voilà où a commencé le mal.

Nous avons dit jadis, dans cette feuille, quand l'adjudication de ces fameuses plaques à été annoncée : « Prenez garde ! vous allez un peu vite en besogne ; il y a dans votre cahier des charges un petit article 10 qui vous jouera de mauvais tours. »

En effet il y avait ceci dans le petit article 10 : « Le paiement se fera en vertu de la loi municipale et gouvernementale par les propriétaires auxquels l'entrepreneur les réclamera, après la pose de chaque plaque. »

Vous avez trouvé des entrepreneurs qui ont consenti à prendre l'affaire ; vous avez reproduit dans leurs contrats l'art : 10 du cahier des charges : Ces entrepreneurs se sont mis vaillamment à la besogne, et ils ont posé leurs numéros conformes à l'étalon partout où ils ont pu. Vous leur avez dit d'en mettre sur toutes les ouvertures, ils ne sont pas contentés d'en mettre sur toutes les portes des maisons ils en ont mis même au dessus des fenêtres, puis ils ont présenté leur petite note aux propriétaires....

Mais les propriétaires Arabes et Européens ont répondu unanimement : « Montrez nous la loi municipale et gouvernementale en vertu de laquelle vous prétendez avoir le droit de nous faire payer. »

Tristes et honteux comme des renards qu'un poule aurait pris, Messieurs les adjudicataires sont allés demander la fameuse loi Municipale à Son Excellence l'ancien président de la Commission provisoire et préparatoire.

Ils attendent encore dans son antichambre. Qui paiera les bons numéros ?

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Les dernières dépêches d'Europe nous signalent une reprise sur l'Emprunt Egyptien 1868, aussi nos cours en ont ressenti une heureuse influence et avons-nous vu une reprise ces jours-ci. Les courtiers de notre place en avaient grand besoin, car au lieu de se borner au rôle de simple intermédiaire, depuis quelque temps ils ont pris l'habitude de faire des achats et ventes en leur nom. Ils viennent d'en subir les conséquences et se sont trouvés pris dans une petite suspension qui a eu lieu ces jours derniers. Il faut pourtant dire, en leur honneur, que les règlements de fin de mois ont été exactement payés sans que la moindre plainte soit arrivée à notre connaissance. Il est réellement fâcheux que l'Emprunt 1868 soit devenu une véritable valeur de jeu, et c'est ce qui nous prouve une fois de plus que l'emprunt n'est pas encore classé dans les mains des capitalistes et de disposeurs sérieux. Ce travail se fait, mais se fait lentement. Les courtiers de notre place viennent de recevoir une leçon; espérons qu'elle leurs servira et que désormais ils rentreront dans leur simple rôle d'intermédiaire.

Une affaire assez importante s'est traitée cette semaine entre la Daira Vice-royale et deux maisons de Banque de notre place. La Daira a vendu 110,000 ardebs graines de coton contre intégral paiement et cela comptant. Il va sans dire que la Daira n'aura à délivrer les graines de coton qu'au fur et à mesure des arrivages. Voilà une infraction au système des adjudications adoptées jusqu'à ce jour et il fallait bien que le besoin d'argent fut pressant pour se soustraire ainsi au système adopté, et dont, nous croyons, que cette administration n'a eu qu'à se louer. Si cette affaire a procuré de l'argent au Trésor,—nous disons trésor par ce qu'en ce moment tout ce qui s'encaisse à la Daira va au Ministère des finances,—elle a eu pour effet d'amener une légère hausse d'escompte, car les acheteurs ont dû vider une partie de leur portefeuille. On est tombé avec une certaine avidité sur les Bons courts, tandis que les longs ont été beaucoup moins recherchés. Est-ce que le commerce de notre place aurait moins confiance au Gouvernement? Il nous est difficile de nous expliquer différemment cette recherche des Bons courts.

Nous avons appris avec un grand plaisir la nomination de M^r Pepe comme courtier officiel du ministère des finances. Ce choix fait honneur au ministre et nous ne doutons nullement que ses rapports avec notre place ne s'en ressentent avantageusement, car on ne sera plus exposé à des quiproquos, que la prudence et les relations de M^r Pepe ont toujours su éviter d'une manière fort sage.

Les changes par ce courrier sont bas et ont faibli à la suite d'une opération importante d'un établissement de notre place de £st, 50,000 sur Londres à 96 1/2. On prévoit une plus forte baisse pour la semaine prochaine, à cause de l'activité que commencent à reprendre les affaires.

L'administration locale fait de nouvelles démarches en ce moment auprès des Européens propriétaires d'immeubles pour arriver à leur faire payer l'impôt foncier.

Se fondant à la fois sur les capitulations et sur un long usage les Européens se refusent, au moins quant à présent, à payer.

Nous comprenons peu cette insistance de la part des agents du gouvernement, surtout au moment où on touche au but dans la question de réorganisation judiciaire.

Lorsqu'au mois de janvier dernier apparut la circulaire de Monsieur le Ministre, par intérim, des affaires étrangères relative à la perception de l'impôt foncier, nous n'avons pas hésité à proclamer qu'en principe, l'impôt foncier était dû légitimement par les Européens, mais nous disions qu'avant de percevoir cet impôt sur les Européens, il fallait une entente préalable avec les consuls; car il ne suffirait pas au gouvernement de décréter que l'impôt serait perçu sur les Européens il fallait encore assurer une sanction à son décret, et que cette sanction manquerait, tant que le gouvernement local, l'accord avec les représentants des gouvernements européens, n'aurait pas établi quelle juridiction devrait connaître des difficultés qui pourraient s'élever sur l'établissement et la perception de cet impôt.

Pourquoi ne pas attendre que l'accord soit fait avec les puissances sur la réforme judiciaire puisque jusque là, il n'y aura pas de tribunal pour statuer sur les difficultés.

Après tout, le gouvernement en demandant en ce moment des renseignements aux Européens sur l'étendue et la situation des propriétés qu'ils possèdent dans les diverses moudiriels, n'a-t-il pas d'autre but que de préparer un cadastre?

Nous l'espérons, mais il devrait bien le dire.

UNE LETTRE DU SULTAN DE ZANZIBAR.

M. Ferdinand de Lesseps ayant adressé au Sultan de Zanzibar, une invitation d'assister à l'inauguration du canal de Suez, a reçu de ce prince la réponse dont nous donnons la traduction ci-après :

LE SULTAN DE ZANZIBAR A FERDINAND DE LESSEPS

« Au nom du Dieu miséricordieux :

« La plus souhaitable des nouvelles que l'âme désire et le plus agréable des mystères qui réjouissent les cœurs, c'est l'offre d'un salut plus délicat que le zéphir du matin et plus doux que la rosée qui tombe sur la verdure et les bosquets de la part de celui qui réunit la générosité et la perfection, qui possède la gloire et la grandeur, qui a les idées vraies et la pensée de fer, Président de la Compagnie universelle du Canal de Suez, ayant la première classe de la décoration impériale Medjidieli, Ferdinand de Lesseps, que Dieu accorde à ses jours tout bonheur et les préserve de tout malheur et contre temps. Ainsi soit-il.

« Dans un moment des plus honorables et dans la plus bénie des heures, arriva la nouvelle de l'allégresse et du plaisir qui annonce l'achèvement du percement du canal de Suez, réunissant les deux mers, la Blanche et la Rouge, en janiâd-el-awal prochain. Je te félicite, ô ami ! qui as employé la haute énergie et l'application la plus grande à faire une œuvre qui tourne au bien des hommes et à la prospérité des villes. Nous rendrons grâce à Dieu, le Seigneur généreux, de ce que tu as atteint ton but sublime.

« La seigneurie de l'excellent M. de Vienne consul de France, nous a donné là-dessus des explications utiles.

« Tu dis que tu m'invites à assister à cette

fête universelle à laquelle seront présents les princes des puissances européennes, ma décision te parviendra après cette lettre par l'intermédiaire de la seigneurie du consul de France, M. de Vienne, le respectable. Et je demande à Dieu pour toi la santé, la conservation et de hautes dignités.

Le 18 rabi-el-awal 1284.

« De l'ami affectueux.

« MAJED BEN SAÏD BEN SULTAN.

« Pour traduction certifiée conforme à l'original en idiome arabe.

« Zanzibar. le 29 juin 1869.

« Le Drogman Chancelier :

« ALPHONSE BERTRAND. »

FAITS DIVERS

Le voyage de l'impératrice des Français à Constantinople, sur lequel il avait couru tant de bruits contradictoires, paraît décidément devoir se faire. Nous avons dit hier que Nubar-Pacha était reparti pour l'Égypte; nous apprenons aujourd'hui que l'ambassadeur ottoman doit quitter Paris dans un jour ou deux, pour veiller aux préparatifs de réception de Sa Majesté.

La rumeur que le gouvernement français, sur la demande de la Sublime Porte avait saisi trois navires cuirassés en cours de construction à Toulon pour le compte du Khédive, a été contredite. On ajoute que les dits navires, aussitôt qu'ils seront terminés, se rendront immédiatement et sans entraves à leur destination primitive.

(International).

Le yacht impérial l'*Aigle* est en partance pour Venise; les ouvriers tapissiers-décorateurs sont encore en travail, mais du moment où le dernier d'entre eux aura quitté le bord, le yacht allumera ses feux et fera route sur l'Adriatique. Il n'est plus permis de mettre en doute le voyage de l'impératrice à Constantinople et en Égypte: l'*Aigle* est encombré de caisses et de colis à l'adresse de Sa Majesté, et, à côté de chaque adresse, on a mis en vedette des notes remémoratives signalant la destination du colis et les villes où doit avoir lieu le déballage des objets; il y en a beaucoup pour Constantinople, et la masse pour Alexandrie, le Caire, etc. Il est donc impossible d'exiger des preuves plus convaincantes.

(Gazette du Midi)

Les préparatifs de réception de l'impératrice se poursuivent sur une si large échelle qu'on peut dire que tous les ateliers et tous les ouvriers de Constantinople y sont employés. Nos brodeuses si renommées, et qui font de vrais ouvrages de fête, ont notamment fort à faire. Cette réception sera tout simplement merveilleuse, et je doute que jamais souveraine se soit vue accueillie par un souverain et par son peuple avec plus de pompe et de sympathie.

La femme du ministre du commerce, Cabouli-Pacha, madame Mehran-Bey et sa fille, fort gracieuses représentantes de la société orientale et parlant fort bien le français, sont déjà désignées pour faire le service de dames d'honneur et d'interprètes auprès de l'impératrice.

Le Sultan a commandé pour Sa Majesté une embarcation de vingt rameurs et une chaise à porteurs qui seront des chefs-d'œuvre de luxe et d'élégance.

Enfin, notre population bout véritablement d'impatience, et, pour calmer les ennuis de l'attente, elle achète une charmante statuette

del'Impératrice qu'un industriel a eu l'heureuse idée de mettre en vente. Excellente, spéculation car il n'est pas de famille qui ne veuille se procurer cette image de la gracieuse-souveraine des Français.

(International)

On écrit de Toulon au *Courrier de Marseille* à la date du 20 septembre :

L'*Aigle* part demain pour l'Adriatique ; l'appareillage aura lieu après l'arrivée du train express, qui amène de Paris la majeure partie du personnel attaché au service de Sa Majesté. D'après les bruits qui circulent à bord, l'*Aigle* devant mettre cinq jours pour se rendre à sa destination, et ne devant rester que 36 heures à Venise pour renouveler son approvisionnement de combustible, il est assez probable que l'Impératrice est à la veille de quitter Paris, car on assure que son intention est de quitter Venise de manière à se trouver devant Corfou le 1^{er} octobre, et de se rendre ensuite directement à Constantinople.

Parmi les faits recueillis journellement à l'appui du voyage de l'Impératrice en Egypte, en voici un que l'on peut citer comme concluant et officiel :

M. le capitaine de vaisseau Dangeville, commandant supérieur de la marine à Alexandrie, atteint par la limite d'âge, vient d'être admis à la retraite à la date du 9 septembre; mais d'après des instructions ministérielles, cet officier supérieur sera maintenu dans ses fonctions et ne sera pas remplacé jusqu'après le passage de l'Impératrice.

On a embarqué ce matin à bord de l'*Aigle* un grand nombre de barriques contenant des vins de choix et des premiers crus, destinés au service de la table de Sa Majesté.

L'Impératrice devant traverser rapidement l'Italie pour aller s'embarquer à Venise, sera seulement accompagnée de son service d'honneur et d'une suite très réduite.

L'*Aigle* vient d'enverguer ses états de chauffage. On allumera les feux demain à 3 heures de l'après-midi et le yacht impérial fera route sur Venise à 5 heures du soir.

Il y aura en tout 37 passagers, dont 16 seront admis à la table de l'Impératrice.

Tout ce qui est domestique, maître d'hôtel cuisinier, &c., arrive de Paris demain à 2 heures par le train express et sera immédiatement embarqué sur l'*Aigle* pour aller attendre Sa Majesté à Venise.

Nous pensons que la commission internationale de juridiction se réunira à Alexandrie du 20 au 25 du mois courant.

Son Excellence Nubar-Pacha doit venir à Alexandrie quelques jours avant la réunion de la Commission.

La manie de faire des placards anonymes a gagné les habitants du Caire. On nous annonce qu'ils en avaient apposé un en plusieurs langues sur les murs de l'ancienne Zaptié. Il n'avait rien de politique il est vrai mais, dans son énergique rédaction, les auteurs avaient par trop bravé l'honnêteté et les convenances. Ils ont commis là une bien vilaine action.

On annonce que Mariette-Bey, sur l'ordre du Gouvernement, a composé un Guide pour la Haute Egypte destiné aux invités de S. A. le Vice-Roi. Ce Guide est en ce moment sous presse.

On annonce que la Duchesse d'Aoste a dû s'embarquer aujourd'hui à Brindisi pour rejoindre, en Egypte, son Auguste époux.

On lit dans l'*International* du 15 septembre 1869.

« Une société vient de se constituer à Constantinople sous la présidence d'Ismahé Pacha, pour l'abolition de l'esclavage dans l'empire Ottoman. Le ministre de la police a inauguré son administration en libérant cent esclaves. »

Ne pourrait-on en Egypte constituer une pareille société ? Il nous semble qu'il y aurait quelque chose à faire, et qu'une bonne surveillance à Tourah et à l'okelle Soliman au Caire, exercée par les agents de la société, pourrait produire de bons résultats.

MARCHÉ DE MINET-EL-BASSAL.

Revue du 22 au 29 Septembre 1869.

COTONS.—Notre marché est faible, et bien que les avis qui nous parviennent du marché anglais soient assez favorables depuis quelques jours, ils sont restés sans influence sur le mouvement d'affaires de la semaine qui n'a présenté aucune animation.

Les ventes se sont élevées à 3,405 B. dont 2,855, B. en produits nouveaux qui sont en baisse sur nos dernières cotes et font 24 à 24 1/2 T. pour *Fair*. La même dépréciation a aussi atteint nos cotons anciens dont les prix obtiennent à peine 22 T.

Les nouvelles défavorables que nous donne le télégraphe sur l'état du marché de Manchester à la date du 28 courant, ne nous laissent guère espérer une reprise bien prochaine, et il y a lieu de croire que notre prochain bulletin modifiera peu nos cours actuels qui semblent encore incliner à la baisse, mais c'est là une situation qui ne laisse pas d'être favorablement accueillie, car elle aura pour effet de tempérer les écarts de la spéculation et de rendre nos vendeurs mieux disposés à aborder les cours moyens qui seuls régissent les opérations sérieuses et suivies.

L'importance des ventes en marchandises nouvelles disponibles sur le marché à la date du 28 courant, depuis le 1^{er} septembre, est de 3148 B. contre 2,328 B., l'année dernière, même période ; à cette même époque, les cours variaient de 20 à 21 T.

Les opérations sur contrats sont délaissées, et les prix, s'inspirant de la situation du moment, ont sensiblement faibli ; nous avons néanmoins recueilli les notes de ventes suivantes : 4,200 quintaux en différents lots, pour marchandise consignable en décembre à 22 1/4 et 22 1/2 T ; 500 quintaux pour janvier à 22 1/4

La situation du stock colonial à Liverpool se résumait comme suit à la date du 9 courant :

en 1869	}	Egypte.....	23,000	} Balles
		Etats-Unis...	87,000	
		Brésil.....	40,000	
		Levant.....	4,300	
		Inde et Chine	298,000	
			Total Balles	449,300

en 1868	}	Egypte.....	25,000	} Balles
		Etats-Unis...	162,000	
		Brésil.....	120,000	
		Levant.....	3,000	
		Inde et Chine	169,000	
			Total Balles	479,000

Soit	}	Egypte	en moins	2,000	} Balles
		Etats-Unis	idem	75,000	
		Brésil	idem	80,000	
		Levant	idem	4,700	
		Inde et Chine	en plus	129,000	

Les recettes de la semaine en cotons d'Egypte étaient de 2,038 B. et les ventes 2,150 B. dont 20 B. pour l'exportation et 2,130 B. pour la consommation.

Nous sommes sans nouvelles des ports américains.

GRAINES DE COTON.—La demande semble s'être un peu réveillée et bien que nos prix aient peu varié, les opérations des derniers jours se sont faites en baisse sur celles pratiquées dans le courant de la huitaine. Nos ventes se résument comme suit :

De la dernière récolte, 2,400 ardebs dans des limites qui ont varié de 78 à 85 et fixes en dernier lieu à 81 PT; Nouvelle récolte : 5,000 ardebs de 88 à 90 et qui ont fait de 86 à 89 P. T. à fin de marché.

Il s'est fait sur contrats 4,000 ardebs consignables en novembre à 81, et 3,000 ardebs pour novembre, décembre et janvier à 80 PT. La spéculation resterait moins inactive si les prix étaient plus praticables.

Nous apprenons que la Daira Vice-royale a vendu 110,000 ard. *Graines de Coton*, marchandise livrable en novembre, décembre et janvier, au prix de 74 PT. avec paiement total anticipé. Deux maisons de notre ville ont traité cette affaire que l'on s'accorde à trouver avantageuse aux parties contractantes.

COMESTIBLES ET CÉRÉALES.—La demande se soutient bonne, et nos ventes sont assez suivies ; mais les prix ont baissé d'une manière sensible sur nos derniers avis. Les opérations de la huitaine se résument comme suit :

Fèves.—Ventes 15,100 ard. dont 11,600 *Saïdi* à 185,—187, et 3,500 *Béhéra* à 185 P.C.

Blés.—Ventes 22,500 ard : dont 15,500 *Saïdi* à 185—186. et 7,000 *Béhéra* de 182 à 190 P. C.

Orges.—2,700 ard. de 92 à 96 P. C.

Il s'est traité environ 420 ard. *Graine de Lin* à des prix qui ont varié entre 217 et 272, P.C., différences qui proviennent du rapport établi par l'acheteur entre l'évaluation de la marchandise et son degré de propreté.

Nous notons comme suit les opérations sur contrats qui ont été traitées, sur graines, dans la huitaine.

Fèves	1,200 ard.	consignables en octobre à	104 P.T.
•	4,000 •	en octobre à	105 1/2 P.T.
•	1,000 •	en décembre à	104 P.T.

Les nouvelles qui nous parviennent sur la crue du Nil commencent à donner quelques inquiétudes, et bien que rien d'officiel ne soit venu rassurer, ou tout au moins fixer l'opinion publique sur les bruits en circulation, nous ne pouvons que regretter d'en être réduits aux seules conjectures, qui sont loin d'être rassurantes, et que nous reproduisons dans leurs appréciations les plus modérées. Avant hier, le niveau du fleuve se serait élevé au dessus de 25 pics et continuait à croître ; deux ruptures de digues étaient signalées, l'une à Magaga, au dessous de Minieh, et l'autre à Gizeh, au dessus du Caire; rien n'est connu sur l'importance des dommages qui seraient résultés de ce débordement ; nous savons seulement qu'ils sont très-localisés et que des mesures énergiques ont été prises pour réparer l'endiguement. Son Altesse, nous assure-t-on,

aurait passé une nuit entière sur l'un des lieux où le danger était le plus imminent, et aurait encouragé par sa présence l'émulation des travailleurs. Espérons, qu'averti par ce premier accident, l'autorité avisera et qu'une surveillance incessante des digues, préservera la Basse-Égypte d'un danger dont les conséquences seraient incalculables.

Les 20 et 27 courant, la Daïra Vice-royale a fait vendre aux enchères publiques diverses denrées dont le détail ne nous a pas été communiqué; nous regrettons de ne pouvoir édifier nos lecteurs sur ce point qui intéresse votre commerce d'exportation.

Bulletin Commercial.

COTE DES CHANGES.

Londres à vue	97 1/4 à 97 1/2
« 3 mois } banque	96 1/2 à 96 5/8
« 3 mois } commerce	96 1/4 à 96 3/8
France à vue	4'8 — à 3/8 %
« 3 mois } banque	519 1/2 à 520 —
« 3 mois } commerce	521 — à 521 1/2

OBLIGATIONS.

Mallieh, Ministère des Finances.

Echéance 1 à 3 mois 9 — à 9 1/4	« 3 à 5 « 9 1/2 à 9 3/4
« 5 à 9 « 9 3/4 à 10 —	« 9 à 12 « 10 1/4 à 11 —
« 12 à 15 « 11 1/2 à 11 5/8	« 15 à 18 « 11 5/8 à 11 3/4
« 18 à 21 « 11 3/4 à 11 7/8	« 21 à 24 « 11 7/8 à — —
« 24 à 27 « — — à — —	« 27 à 30 « — — à — —
« 30 à 33 « — — à — —	

Bons des Villages.

Echéance du 8 Janvier 1870	— — à — —
« 1871	— — à — —
« 1872	— — à — —
« 1873	— — à — —
« 1874	— — à — —
« 1875	— — à — —
« 1876	— — à — —

FONDS PUBLICS

Emprunts.	PAYEMENT DES COUPONS.		
1863 7 0/10	1er mars - 1er 7bre	— —	— —
1864 7 0/10	1er avril - 1er 8bre	90	—
1868 7 0/10	15 janvier - 15 juillet	78 5/8	78 3/4
(fin courant) 7 0/10	„ „	78 7/8	77
(fin prochain) 7 0/10	„ „	—	—
Chemin de fer 7 0/10	1er janvier - 1er juillet	—	—
Mustapha-Pacha garanti 9 0/10	22 mai - 22 9bre	—	—
Daïra V-R. 7 0/10	8 janvier - 8 juillet	80	80 1/2
Halim-Pacha 8 0/10	1er avril - 1er 8bre	89	90
Obl. Méjidieh 10 0/10	8 janvier - 8 juillet	98	99
Actions Anisié, (6Livres versées)			

COURS DES MONNAIES

Guinée anglaise	97 20/40 — —	AGU
« égyptienne 100 — —		
« russe	—79 18/40 — 8/40	perte
« stambouline —87 30/40 — 20/40		
Pièce de 20 francs —77 06/40 — 2/40		
Sequin Imp. Autr. —45 37/40 — —		
Medjidieh d'argent. —46 35/40 — 23/40		
Collonates	—20 28/40 — 10/40	perte
Tallari de la Reine. —20 — — 4/40		
Pièce de 5 Francs —49 10/40 — 4/40		perte
Tallari russe	—44 27/40 — 26/40	

(*) ex-coupon

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS

GRANDE LOTERIE

Par Dons Volontaires au profit des Indigents SOUS LE HAUT PATRONAGE

De Monsieur TRICOU, Gérant de l'Agence et Consulat Général de France en Égypte Président de la Société

Avec le Bienveillant Concours des Dames Françaises.

ON TROUVE DES BILLETS

à ALEXANDRIE chez MM. les Membres du Comité:

MM. ANTOINE GALLO, Vice-Président, MAUNOURY, Vice-Président, DOBIGNIE, Secrétaire de la Société, ED. AMIC, Trésorier de la Société, R. P. Gardien de Terre Sainte, Le F. Supérieur des Lazaristes, GAILLARDOT, Médecin Sanitaire de France, DE RÉGNY, Secrétaire Adjoint, BONJEAN, — BRAUN — DE REGUSSE — GURRY JACQUIN, — G. MATHIEU, — A. MEILLON, — MONCHICOURT, — NICOLLAUD, — PASTRÉ, — SINANO, LE Docteur ARDOUIN, Médecin de la Société, BOLLARD, Administrateur Délégué du Comité.

A la Chancellerie du Consulat Général de France au Bureau de la Société.

Au Caire: aux Bureaux du Journal l'ÉGYPTÉ. à Ismaïlia: chez M. GUYER, Agent Consulaire de France, Représentant de la Société.

à Port-Saïd: chez M. FAURE, Secrétaire du Vice-Consulat de France.

à Damiette: chez M. BASILE FAKRE, Agent Consulaire de France.

à Zagazig: chez M. d'AUBONNE, Agent Consulaire de France.

à Atfé: chez M. BARRIÈRE, Agent Consulaire de France.

à Tantah: chez M. ATHANASI CONSTANTIN, Agent Consulaire de France.

à Mansourah: chez M. CALOUCHE, Agent Consulaire de France.

à Siout: chez M. MAKAR DAMIAN, Agent Consulaire de France.

à Kheneh: chez M. BICHARA EHEB, Agent Consulaire de France.

PRIX DU BILLET: F. 2 50.

Les Lots seront adressés à Monsieur le Consul Président, au Consulat Général de France. De nouveaux Avis indiqueront le jour où les Lots seront exposés publiquement.

Le tirage aura lieu en janvier prochain.

ANNONCES.

PIANOS

DE LA MAISON

BOISSELOT FILS & Co

DE MARSEILLE

VENTE, LOCATION, CONCERT.

Seul représentant au Caire: M^r CHARLES DROUIN Rue de l'Église Catholique à côté du Cercle Allemand.

ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL DE POUQUES-LES-EAUX Nièvre

SOURCE SAINT LÉGER

déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860.

EAU ALCAINE, ferrugineuse, iodée et gazeuse, apéritive et reconstituante ordonnée depuis trois siècles par les médecins et employée avec un succès constant dans les maladies des voies digestives, urinaires, génitales et affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30 bouteilles (en très beau verre) — se défier des substitutions et exiger le nom de la source sur l'étiquette rose, sur la capsule et sur le bouchon.

Prix de la CAISSE de 30 B ^{tes}	21
« « Bouteille	75

PASTILLES DIGESTIVES

La boîte à divers arômes	2
------------------------------------	---

SELS POUR BAINS STIMULANTS

Le Rouleau Se défier des contrefaçons et exiger le nom de la Source St Léger, les marques et le contrôle de la Société de Pouques sur tous les produits.

S'adresser pour traiter à M^r Sabin PERA-GALLO seul dépositaire à Alexandrie (Égypte).

CORBET.

55, rue Paradis 55, MARSEILLE.

GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, riches et ordinaires, Meubles en bois sculpté, marqueterie, incrustation cuivre et bois noir, etc.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux &c. en bois de palissandre, acajou, noyer fantaisie, &c.

SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats, faits dans de bonnes conditions, permettent de vendre à prix réduits.

EXPORTATION

AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX

ET AUTRES ARTICLES

DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN.

General Printing Office, Maison Abro.